



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars à seize heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 05/2026

**Date de convocation** : 19 février 2026

**Présents** : Mesdames FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, MABILLET Marc et ROBLES Antoine.

**Excusés** : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne et TROISVALLETS Cécile ; Monsieur GUERRERO José.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Budget primitif de l'exercice 2026 – « budget principal ».

Monsieur le Président rappelle que les prévisions et les documents budgétaires furent envoyés aux membres du conseil d'administration le 19 février 2026 avec la convocation et l'ordre du jour complet de la séance en application des dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales. Il présente aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif pour l'exercice 2026, qui est récapitulé par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et dont :

⇒ la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 620 565,90 €

⇒ la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 207 061,26 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026.

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 5 mars 2026

**Le Président du C.C.A.S,**



Marc MABILLET